



14

COMPTE RENDU DE L'APN Mai 2018

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

APERÇU

Le secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de progresser et de promouvoir le Programme de transformation du système de santé des Premières Nations (PTSPN), qui formule 85 recommandations à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Celles-ci couvrent un large éventail de domaines stratégiques qui visent tous à stabiliser des programmes de santé profondément sous-financés et à accroître l'autodétermination des Premières Nations en matière de santé, conformément aux droits inhérents, aux droits issus de traités et aux droits internationaux.

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir les initiatives régionales de transformation de la santé, l'APN fera un exposé lors d'une prochaine réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé (RSM) à la fin juin 2018. L'APN, de concert avec ses collègues inuits et métis, présentera les principaux domaines prioritaires en matière de santé afin d'obtenir des engagements fermes pour répondre à ces priorités. Plus précisément, l'APN cherchera à obtenir un engagement à l'égard du bien-être mental et de la mise en œuvre du Principe de Jordan. Pendant trop longtemps, les provinces/territoires ont nié leur responsabilité

à l'égard de l'accès aux services pour les Premières Nations. La RML est une occasion importante de rappeler à toutes les sphères de compétence que leurs fonds de transfert en matière de santé visent aussi les populations des Premières Nations et qu'elles gardent la responsabilité de veiller à ce que les Premières Nations reçoivent des soins en temps opportuns, équitables et culturellement sûrs au sein des systèmes provinciaux et territoriaux.

Parmi les autres chantiers en cours en appui à la mise en œuvre du PTSPN, on peut mentionner, entre autres :

- Le travail exploratoire pour une législation fédérale en matière de santé.
- L'avancement du Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations.
- La poursuite du travail de l'examen conjoint du programme des services de santé non assurés (SSNA) par l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI).
- La promotion du guide des partenariats de l'APN dans le domaine de la santé.
- L'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour le secteur de la santé de l'APN.
- Le lancement de la stratégie de l'APN en matière d'opioïdes.

COMPTE RENDU

À l'Assemblée extraordinaire des Chefs qui a eu lieu en décembre 2017, l'APN a été mandatée par les Chefs en assemblée (Résolution 69/2017

Étudier l'établissement d'une assise législative pour la santé des Premières Nations) pour explorer le concept d'une loi fédérale en matière

COMPTE RENDU DE L'APN

Mai 2018

de santé et développer des outils pour aider les Premières Nations dans leurs propres délibérations au sujet de cette possibilité de loi. On propose notamment d'examiner comment on peut démystifier les lois, de faire une analyse des risques et des avantages et de discuter de la relation entre les droits issus de traités et les lois. L'APN a retenu les services d'experts juridiques pour l'aider dans le cadre de ces efforts et créera des occasions pour les Premières Nations de contribuer à l'élaboration des produits. De plus, l'APN cherche à organiser une séance de dialogue sur l'examen des lois relatives à la santé lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de l'APN.

Le budget de 2018 comprend d'importants nouveaux investissements dans la santé des Autochtones, de l'ordre de 1,5 milliard de dollars

sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 149 millions par année par la suite. Parmi ces investissements, il y aura notamment de nouveaux fonds pour la Transformation de la santé (235 millions de dollars), des fonds pour une prolongation cruciale du Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens (248,6 millions de dollars sur trois ans) et des fonds destinés aux centres de traitement des toxicomanies et à leur personnel (200 millions de dollars sur cinq ans). Un certain nombre de programmes de la DGSPNI seront désormais financés par activité (soins cliniques aux clients, accréditation, infostructure et traitement des toxicomanies). L'APN continuera à chercher des détails sur la mise en œuvre du budget, notamment sur les allocations régionales.

PROCHAINES ÉTAPES

Les prochaines étapes clés destinées à faire progresser le programme de santé de l'APN consisteront notamment à :

- Mettre la touche finale au plan de travail élaboré conjointement par l'APN et la DGSPNI pour appuyer la transformation de la santé et le faire progresser.
- Mettre la touche finale au plan de travail élaboré en réponse à la Résolution 69/2017 (*Étudier l'établissement d'une assise législative pour la santé des Premières Nations*) et trouver des experts externes pour participer au travail.
- Lancer le document de discussion intitulé *First Nations Health Priorities to Reducing Problematic Opioid Use – Discussion Document: A First Nations Specific Opioid Strategy* qui porte sur les priorités des Premières Nations visant à réduire la consommation problématique d'opioïdes (Stratégie de l'APN en matière d'opioïdes).

- Convoquer, afin de conclure l'examen conjoint des SSNA par l'APN et la DGSPNI, des réunions avec le Réseau national des intervenants-pivots, le Groupe de travail technique du Comité directeur de l'examen conjoint et la Table de mise en œuvre, tout au long de 2018. Ces réunions mettront l'accent sur la mise au point des examens et des approbations des domaines de prestations restants, qui serviront de base au prochain travail visant à apporter des changements transformateurs dans la prestation et l'administration des services.
- Un compte rendu sur le Comité directeur de l'examen conjoint et sur les prochaines étapes sera fourni à l'Assemblée extraordinaire des Chefs en décembre 2018.